



Communiqué le 08/03/2018

Le maillage territorial mis à mal par le directeur de l'ENSOSP

Quand le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (EN-SOSP) prône un délitement de la réponse opérationnelle.

Outre la remise en cause du maillage territorial actuellement gage de réussite et d'un maintien d'une présence de secours sur l'ensemble du territoire national dont la ruralité, la prise de position du Directeur de l'ENSOSP, récemment nommé Contrôleur général, nous inquiète au plus haut point eu égard à sa possible influence sur l'enseignement donné à nos officiers et futurs officiers.

En effet, lire qu'il défend la mutualisation de la réponse opérationnelle en s'appuyant sur plusieurs casernes constituant un seul et même centre est plus que dangereux pour la sécurité des premiers arrivants sur un sinistre et peut remettre en cause la réussite de la mission.

On en veut pour preuve que la base du métier en matière de secours est la sacro-sainte "marche générale des opérations" soit la "MGO".

C'est le cas, par exemple, quand on arrive sur un feu, qui peut vite devenir un incendie, n'en déplaise à quelques esprits chagrins, tentés de détourner le vocabulaire à des fins purement économiques.

La norme impose que le fourgon de lutte contre les incendies soit pourvu par 8 sapeurs-pompiers. Depuis très longtemps nous avons su nous adapter à quelques évolutions techniques et au matériel plus performant qui fait qu'on accepte de pouvoir passer à 6 dans un Fourgon Pompier Tonne (FPT). Non content de cela, on se rend compte au fil des années que ce véhicule est plus souvent utilisé par 4 sapeurs-pompiers que les 6 ou 8 prévus ! Comment porter secours dans ces conditions ?

Le pire est qu'avec sa version de la mutualisation, le directeur en laissant imaginer qu'un centre de secours peut être composé de plusieurs casernes, les personnels et les véhicules de ces autres casernes lointaines viendront sur les lieux de l'intervention combler les manques de personnel de la caserne la plus proche de l'incendie arrivée la première.

C'est sans aucun doute faisable au tableau depuis un très beau bureau bien confortable, ou en inventant quelques algorithmes que des concepteurs issus d'entreprises privées sauront vendre aux SDIS. Mais sur le terrain c'est en premier lieu faire injure à la fois aux principes de base du métier de pompier mais aussi et surtout aux délais de route et d'acheminement nécessaires aux centres forcément plus éloignés de celui qui sera parti au premier appel.

Pour faire simple et comme j'ai pu l'expliquer à Madame la Ministre Jacqueline Gourault, lors d'une de nos rencontres, une citerne d'eau de nos fourgons de lutte contre les incendies contient 3000 L d'eau. Si on utilise une lance à 500 L/mn, on a 6min pour la vider et douze si on prend une lance à 250 l/mn de débit. Mais dans le même temps, il faudra que le chef d'agrès aille repérer exactement la situation, pour prendre les bonnes dispositions, procéder aux éventuels sauvetages et/ou mise en sécurité des personnes et des biens à proximité, que 2 autres sapeurs-pompiers déroulent les tuyaux du camion au feu et mettent les lances et que 2 autres encore aillent à la bouche ou au poteau d'incendie pour raccorder le camion rouge au réseau d'eau et tout ceci avant que la cuve soit vide et pendant que le conducteur cale son engin, mette en œuvre les pompes, donne le matériel, etc...

Imaginez un seul instant ce qui peut arriver quand on arrive en sous-effectif sur un théâtre d'opération et que les premiers renforts humains permettent de mettre en action de façon optimale le premier engin arrivé sur les lieux que bien plus tard ? A part dans les grandes agglomérations, on n'a pas les centres de secours dans un rayon de quelques minutes les uns des autres.

A cela il faut forcément rajouter les délais d'arrivée des sapeurs-pompiers en astreinte depuis l'endroit où ils se trouvent avant d'arriver à la caserne et les délais d'acheminement sur les lieux depuis la caserne. Dans cette hypothèse, la réussite de la mission est compromise.

Est-ce la nostalgie des années 90 ou de leur petite enfance que vient cette vision des secours par ceux qui l'ont baptisée "le mode dégradé" ? Mais fort malheureusement, la départementalisation de 1996, mise en place en 2000/2001 aurait dû éviter ces errements préjudiciables à la qualité des secours sur notre territoire et sans doute dangereux pour les sapeurs-pompiers intervenants au quotidien notamment dans l'urbanité et la ruralité.

Rendre plus fluides les interventions selon notre directeur grâce à sa théorie n'apportera surtout pas plus vite l'eau aux lances de nos valeureux pompiers.

User du fait qu'il y a moins de sortie incendie que de secours à personne pour tenter de justifier l'absence d'embauche de SPP et masquer les difficultés de recrutement des SPV nous paraît dangereux car là aussi la tentation de passer les équipages des véhicules de secours aux victimes actuellement de 3 sauveteurs (dont la norme est 4 personnes) à 2 sauveteurs est une fois de plus extrêmement dangereux pour la qualité des secours publics d'urgence. En effet, là aussi à 3 on fait ce qui est prévu à 4 mais il ne faut pas sortir de Saint-Cyr pour savoir que relever une personne à 2 pour la mettre sur un brancard est compliqué et fort dangereux pour la colonne vertébrale et s'il faut pratiquer une méthode de réanimation, qui va conduire le véhicule ? Etc...

Effectivement, il y a des jurisprudences qui sont nées suite à des interrogations quelques fois légitimes mais souvent elles divergent du bon sens de la réalité du quotidien en matière de secours.

Il faut arrêter de chercher à faire plus avec moins dans le domaine des secours et on ne peut pas revenir aux anciennes pratiques qui ne feront que réactiver des situations opposant les pompiers des villes aux pompiers ruraux privant une part de nos territoires d'égalité face aux secours

Le service public de notre territoire, sans oublier les DOM, doit être à la hauteur de ce qu'en attend la population qui compte dessus grâce à la mutualisation de leurs contributions par l'impôt. Juste pour rappel, le coût des sapeurs-pompiers français est bien en dessous de 90.00 euros par an et par habitant.

Sachons défendre notre service public et tous ses serviteurs du quotidien. Tout est perfectible mais il y a un seuil en dessous duquel la mission demandée ne sera pas réalisable.

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon